



Préfecture de la Vendée

12 DEC 2017

Courrier Arrivé

Conseil d'administration du 29 novembre 2017

Délibération n° 2017/42

Objet : Approbation de la convention de veille et de maîtrise foncière avec la communauté de communes du Pays de Mortagne et la commune de La Verrie

Vu le décret n°2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-53 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée, et particulièrement son article 2 et 9-6°,

Vu le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019 approuvé par délibération n° 2015/06 du 19/02/2015 du Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée, modifié par délibérations n° 2015/28 en date du 18/06/2015,

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'Administration :

- Approuve la convention de veille et de maîtrise foncière avec la communauté de communes du Pays de Mortagne et la commune de La Verrie et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à réaliser un projet d'habitat mixte îlot « bons enfants » à La Verrie.
- Mandate le Directeur Général pour procéder en tant que de besoin à la mise au point technique de cette nouvelle convention.

Le Président du Conseil d'Administration

Valentin JOSSE

Vu et approuvé le

Le Préfet de la Vendée